

Choisy le Roi, le 08 juillet 2024

## SAISON 2024/2025

# NOTE D'INFORMATION TRANSFERTS INTERNATIONAUX AUX CLUBS EVOLUANT EN LNV, ET JOUEUSES ET JOUEURS CFCP

### I – LES TRANSFERTS INTERNATIONAUX

La procédure de transfert électronique reste inchangée, vous pouvez y accéder avec vos identifiants à partir du lien suivant : <https://app.fivb.com>

La plateforme pour la nouvelle saison sera ouverte à compter de la **2<sup>ème</sup> quinzaine de juillet 2024**.

Cependant, vous pouvez dès à présent prendre contact avec les Fédérations d'Origine pour négocier les transferts et/ou mettre à jour ou créer les profils des athlètes sur la base FIVB des transferts.

La règle adoptée concernant les frais de transfert que peuvent réclamer les Fédérations ou clubs quittés reste en application cette saison pour la FIVB et/ou la CEV. Des frais ne peuvent être demandés que pour les athlètes évoluant au 1<sup>er</sup> ou 2<sup>ème</sup> Niveau Français.

Voir le Règlement FIVB – Article 6.3.3 - «dans le cas où le transfert est exempté du paiement de la redevance à la FIVB/CEV, aucun frais de transfert ne sera à régler à la Fédération d'origine ou au Club d'origine».

Pour les pays rattachés à la CEV, vous pouvez consulter le module de calcul CEV : <https://inside.cev.eu/transfers/transfer-fee-calculator/>. Le montant indiqué est le montant maximum qui peut être demandé.

**Pour les joueurs/joueuses qui ne sont pas encore enregistrés dans la base de données FIVB, vous devez demander la création de leur profil à leur fédération d'origine** en leur transmettant les pièces nécessaires à savoir : **une photo d'identité de l'intéressé au «format JPEG», la copie de sa pièce d'identité et son adresse postale et email.**

**Vous trouverez la documentation sur la procédure de transfert sur le site de la FIVB, au moyen du lien suivant :**

<https://www.fivb.com/volleyball/regulations-and-forms/>

## II – LES FRAIS DE TRANSFERTS FIVB/CEV

Les frais de transferts internationaux pour la saison 2024/2025 seront à verser à la FIVB ou à la CEV suivant la procédure ci-dessous :

1. Les frais de transferts qui sont à verser à la **CEV\*** (cf : RIB : <https://inside.cev.eu/transfers/>) - (joueurs et joueuses provenant des Fédérations rattachées à la CEV), **seront à verser en Euros** :

1 <sup>er</sup> Niveau =	LIGUE AM et LIGUE AF (y compris licencié(e)s CFCP)	= 1920 Euros
2 <sup>ème</sup> Niveau =	LIGUE BM (y compris licencié(e)s CFCP)	= 1440 Euros
3 <sup>ème</sup> Niveau =	ELITE AVENIR MASCULINE ( <u>sans convention de formation</u> )	= pas de Frais

2. Les frais de transferts des autres joueurs et joueuses provenant des Fédérations rattachées à la FIVB (cf : RIB : <https://inside.cev.eu/transfers/>), **seront à verser en Francs Suisses** :

1 <sup>er</sup> Niveau =	<u>LIGUE AM et LIGUE AF (y compris licencié(e)s CFCP)</u>	= 2 000 FS
2 <sup>ème</sup> Niveau =	<u>LIGUE B (y compris licencié(e)s CFCP)</u>	= 1 500 FS
3 <sup>ème</sup> Niveau =	<u>ELITE AVENIR MASCULINE (sans convention de formation)</u>	= pas de Frais

### IMPORTANT:

Pour les licenciés étrangers sous licence compétition extension volley-ball, **mention CFCP**, vous devez initier **les transferts pour le niveau de votre équipe première (LNV)**.

Pour les licenciés étrangers sous licence compétition extension volley-ball (**sans convention de formation**), qui évolueront en **ELITE AVENIR**, vous devez initier **les transferts pour le niveau Elite**.

## III – Les FRAIS DE LICENCES ETRANGERES:

Les frais de licences étrangères à verser à la FFvolley sont de **464 Euros/licence** pour les divisions **LAM/LAF/LBM** et **pour les joueurs et joueuses sous convention de formation**.

Les frais de licence étrangères à verser à la FFvolley sont de **675 Euros/licence** pour la division **ELITE AVENIR MASCULINE des joueurs sans convention de formation**.

Pièces Utiles :

---

## Crédit Mutuel

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

---

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	06194	00020553441	39	EUR

CCM LA FAISANDERIE

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1027 8061 9400 0205 5344 139

BIC (Bank Identifier Code)

CMCIFR2A

**Domiciliation**

CCM LA FAISANDERIE  
65 RUE DU GENERAL DE GAULLE  
94290 VILLENEUVE LE ROI  
Tél : 08-20-09-99-48

**Titulaire du compte (Account Owner)**  
FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY  
BALL  
2-4 rue des Sarrazins  
94000 CRETEIL

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

---

\* Coordonnées des Fédérations rattachés à la CEV sont accessibles à partir du lien suivant :

<https://inside.cev.eu/institutions/federations/>

-----